

Loi électorale du Canada

J'aimerais rappeler à la Chambre qu'il ne nous reste plus que sept ans avant la date de George Orwell pour récrire l'histoire, comme le député de Sault-Sainte-Marie a tenté de le faire l'autre jour. Le jour de la troisième lecture du bill sur les dépenses d'élections, il y a eu huit mises aux voix et les députés du Nouveau parti démocratique sont responsables d'une partie des votes contre. En fait, des dix députés qui ont voté contre le bill, trois étaient des néo-démocrates. On juge souvent des paroles des gens par leurs actes.

A cet égard, je voudrais faire remarquer que le comportement des partis diffère largement quand il s'agit de respecter la loi sur les élections qui était en vigueur auparavant. L'autorité au Canada en matière de dépenses et de comptabilité électorales est le professeur Paltiel de l'Université Carleton. Je n'ai pas trouvé d'ouvrage de référence qui ait une meilleure réputation et auquel on puisse se fier davantage que le sien. A la page 113 du livre du professeur Paltiel intitulé «Political Party Financing in Canada», on trouve un tableau portant sur les huit élections précédentes. Le tableau donne la proportion des candidats qui n'ont pas déclaré leurs dépenses dans huit élections fédérales au Canada. La situation a probablement un rapport avec ce que disait le député de Sault-Sainte-Marie, comme en fait foi le *hansard* du 31 octobre 1977 à la page 438: Depuis bien longtemps, notre parti avait soutenu avec vigueur qu'une réforme électorale s'imposait si on voulait redonner confiance au peuple dans nos méthodes démocratiques électorales.

Bien que son apport soit important, je me passerais de l'hypocrisie de ce parti. Pour revenir au tableau qui figure à la page 113 de l'ouvrage du professeur, il révèle, pour les huit dernières élections, la proportion des candidats qui n'ont pas déclaré leurs dépenses, comme l'exige la loi électorale. Quand on se reporte à ce tableau, on se rend compte que le NPD est des trois principaux partis celui qui compte le plus de candidats qui n'ont pas fait de déclarations pour leurs dépenses électorales dans chacune de ces huit élections.

Je voudrais maintenant parler des réformes auxquelles ce bill donnera lieu. Je suis heureux que le gouvernement se soit finalement rendu aux instances répétées du Parti conservateur, du Nouveau parti démocratique et du Crédit social ainsi qu'à celles des ministériels de l'arrière-ban que la question des dons anonymes préoccupait. La loi sur les dépenses électorales, avec toutes ses formalités, demeurerait sans effet si on permettait que des dons soient faits anonymement. Si la disposition concernant les dons anonymes de \$100 demeurerait, rien n'empêcherait un parti ou un homme politique sans scrupule de prétendre notamment qu'il a reçu 300 dons de \$100 chacun. Les gens pourraient dire que c'est une manœuvre frauduleuse. Et rien n'indique qu'il faut s'attendre à quelque chose d'autre.

● (1502)

J'ai sous les yeux la formule n° 64 concernant les dépenses électorales et je m'oppose à ce qu'elle reste inchangée et qu'on repose les mêmes questions. Dans cette formule 64, qui a été utilisée à l'occasion de maintes élections, on retrouve une colonne où l'on doit indiquer le nom et la profession de chaque personne, y compris le candidat, de chaque club et association qui versent de l'argent, des titres ou l'équivalent. Cette formule est celle qui a servi au candidat néo-démocrate de Victoria lors de la dernière campagne électorale et seulement trois lignes ont été remplies. Bien naïf celui qui croirait que ces trois lignes suffisent à énumérer chaque personne qui a contribué à l'organisation, si petite soit-elle, du candidat néo-démocrate dans

[M. McKinnon.]

Victoria. Je ne pense pas que les néo-démocrates soient les seuls à procéder ainsi.

M. Woolliams: Je le crois.

M. McKinnon: Non, et le parti libéral fait la même chose. A la seconde page, nous retrouvons le nom d'un vaillant personnage qui a versé \$6,500. C'est presque invraisemblable. Ce qui est plus probable, c'est que bien des gens ont remis leurs contributions au nom de cet individu qui n'était rien d'autre qu'un collecteur de fonds. Je ne pense pas non plus que nous soyons au-dessus de tout reproche à cet égard.

J'aurais aimé que l'on trouve moyen de mettre un terme à cette pratique à l'avenir, car si nous voulons que ces renseignements soient divulgués au grand jour, nous aurions dû faire en sorte que chacun sache qui verse combien à quel candidat. J'espère que ce sera là le résultat de la nouvelle mesure.

Je dois dire que je me suis quelque peu inquiété quand j'ai demandé au directeur général des élections en comité comment il s'y prendrait pour s'assurer de l'exactitude d'un rapport, par exemple si quelqu'un avait versé \$100 ou si la formule 64 témoignait que les candidats avaient reçu des douzaines de dons de \$100 totalisant un montant considérable. Il me répondit que c'était facile, il n'avait qu'à s'adresser au ministère du Revenu. Je ne suis pas certain, étant donné le climat qui règne dans notre pays, que nous soyons disposés à permettre au ministère du Revenu de prouver que quelqu'un a fait ceci ou cela, étant donné le secret qui doit entourer les déclarations d'impôt.

Il existe un très bon amendement prévoyant que le directeur général des élections assumera les frais de publication du sommaire des dépenses électorales. Lors des avant-dernières élections générales, plusieurs candidats indépendants se sont présentés dans ma circonscription. Je crois qu'ils ont mis beaucoup de piquant dans la campagne électorale. La plupart étaient des jeunes; ils avaient quelque chose à dire et ils l'ont dit. Leur budget était très restreint et ce fut un choc terrible pour eux d'apprendre après les élections qu'ils devaient déboursier plus de \$100 pour faire publier les détails de leur propre défaite. Je suis heureux de voir que ces résumés seront désormais publiés par le directeur général des élections.

Je ne crois pas qu'il y ait une seule personne à la Chambre ou ailleurs qui s'oppose à ce que les enseignants travaillant à l'étranger aient droit de vote. Ayant moi-même enseigné, comme certains députés le savent peut-être, je n'ai jamais compris pourquoi les enseignants n'avaient pas les mêmes droits que les autres. Après tout, les employés d'ambassade et les militaires en service à l'étranger ont bien ce droit.

J'aimerais également mentionner que j'appuie le directeur général des élections qui, à mon avis, a fait de l'excellent travail en aidant et en conseillant le comité. J'aimerais également citer trois ou quatre autres personnes, notamment les directeurs exécutifs des partis politiques qui en savent long sur la souscription de fonds et un peu moins long peut-être sur la façon dont ces fonds sont dépensés, mais qui nous ont énormément aidés au cours des délibérations du comité. J'aimerais me dire d'accord avec le député de Regina Lake Centre qui a signalé qu'une certaine atmosphère de raillerie complaisante avait marqué les délibérations du comité, mais en fin de compte, les politiciens qui s'y sont réunis ont mis au point des compromis qui, à mon avis, ont considérablement amélioré le bill. C'est avec plaisir que je l'appuie.